



Actes de la Sixième (6^{ème}) Assemblée Générale Ordinaire du Réseau des Etablissements de Formation Maritime Africains- REFMA

21 septembre 2023 Agadir, Maroc



6^{ème} Assemblée Générale du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)

Agadir, 20-21 Septembre 2023

Procès-Verbal

Sur convocation de son Président le **Colonel Karim COULIBALY**, le **Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)** a tenu sa 6^{ème} Assemblée Générale (AG) ordinaire à Agadir (Maroc), le mercredi 20 Septembre 2023 de neuf heures à treize heures.

Ont participé à cette réunion les représentants des Etablissements de Formation Maritime des Etats membres de la COMHAFAT, dont la liste figure en **Annexe 1** du présent Procès-Verbal.

L'Assemblée Générale a procédé à l'approbation de l'ordre du jour et du Procès-verbal de la 5^{ème} AG tenue le 28 mai 2019 à El Jadida (Maroc).

Déroulement :

A- Ouverture officielle

Ouvrant la séance, le Président a prononcé une allocution (**Annexe 2**) par laquelle, il a commencé par exprimer en son nom et au nom de tous les participants ses condoléances à Sa Majesté le Roi Mohamed VI qu'Allah l'assiste, au peuple marocain et aux familles des disparus suite au violent séisme qui a frappé le Maroc. Une minute de silence a été observée à la mémoire des victimes.

Ensuite, et après avoir rappelé que cette 6^{ème} session se tient sous le thème du renforcement des capacités dans la promotion d'une économie bleue inclusive et

durable dans la région de la COMHAFAT, il a invité chacun des membres du Regroupement à faire des propositions en vue d'en faire un outil d'excellence de promotion de la formation maritime dans les pays de la zone COMHAFAT à même de relever les défis actuels et futurs.

Prenant la parole à son tour, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a salué dans son allocution (**Annexe 3**) les efforts inlassables de tous les membres du Regroupement, les formateurs dévoués aux étudiants passionnés, en passant par les gouvernements, les partenaires internationaux et les organismes de régulation qui nous soutiennent.

Il a par ailleurs loué l'engagement en faveur de l'amélioration de la formation maritime en Afrique qui est la clé de notre succès collectif.

Enfin, il a exhorté les membres du Regroupement à intensifier leur collaboration pour surmonter les défis qui se présentent à travers de meilleures pratiques et des partenariats solides avec l'industrie maritime et les organisations internationales, et à œuvrer pour une plus grande harmonisation des programmes de formation à l'échelle continentale.

B- Ordre du jour

Après lecture de l'Ordre du jour qui a fait l'objet de quelques modifications, celui-ci a été approuvé comme suit :

1. Présentation du bilan d'activité 2017 - 2023
2. Discussions
3. Constitution du nouveau Bureau
4. Présentation du Plan d'action 2024
5. Discussion et validation du Plan d'action 2024
6. Divers
7. Clôture de la session de l'A.G.

C- Présentation du bilan d'activité 2017-2023 (Annexe 4)

Le Président sortant a retracé l'histoire de la création du REFMA, ainsi que les attentes de la COMHAFAT à son égard en tant qu'organe subsidiaire. Ensuite, il a présenté les réalisations et les activités menées au cours de son mandat, tout en abordant les difficultés, les contraintes et les menaces auxquelles le Bureau Exécutif sortant a dû faire face.

Une discussion approfondie sur le bilan présenté a permis aux participants d'exprimer leurs félicitations adressées aux membres du Bureau et à son

Président pour les réalisations accomplies. Il est ressorti de cette discussion que malgré certaines réussites, celles-ci demeurent en deçà des ambitions fixées pour ce Regroupement.

Le Président du REFMA a expliqué ce manque relatif de performance en mettant en avant la situation sanitaire internationale causée par le Covid-19 qui a marqué son mandat, ainsi que le manque d'implication de certains instituts de formation.

Les participants ont formulé des observations et des propositions visant à revitaliser le regroupement, à renforcer son autonomie et à accroître sa visibilité auprès des États et des partenaires techniques et financiers du secteur maritime.

À la suite de cet échange, l'Assemblée Générale a officiellement entériné la fin du mandat du Bureau Exécutif sortant et a exprimé sa gratitude envers les membres pour leur travail acharné.

D- Constitution du nouveau Bureau

Étant donné la situation sanitaire qui a prévalu pendant son dernier mandat et les résultats significatifs obtenus au cours de cette période, l'Assemblée Générale a unanimement proposé la reconduction du Bureau Exécutif sortant.

Par conséquent, la composition du Bureau Exécutif pour le mandat 2023-2025 est la suivante :

- **Président** : - Le Colonel Karim COULIBALY, Directeur Général de l'ARSTM, (Côte d'Ivoire),
- Vice-président : M. Babacar FAYE, Directeur l'ENFM (Sénégal),
- Secrétaire Général : M. Mhamed HMAMOU, Directeur de l'ISPM Agadir (Maroc)
- M. Driss ATTAS, Directeur de l'ITPM Safi (Maroc)
- M. Varkak Mohamed MALAININE, Directeur CQFMP- (Mauritanie)
- Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT

E- Présentation du Plan d'action 2024

Le nouveau Président du REFMA a exprimé sa gratitude envers l'Assemblée pour la confiance renouvelée et envers les membres du Bureau. Il a ensuite rappelé les discussions qui ont précédé et qui ont porté sur le rôle attendu du REFMA dans la valorisation des ressources humaines à travers l'acquisition de

nouvelles connaissances scientifiques et techniques, dans la région COMHAFAT. C'est pourquoi, il a opté pour la présentation d'un Plan stratégique pour les deux (2) années à venir, et que ce dernier, s'il est approuvé par l'AG, sera décliné avant la fin de l'année 2023 en Plan d'action annuel.

Plan stratégique 2024-2025

Le plan stratégique proposé est placé sous le signe de la redynamisation du Regroupement et de l'amélioration de son autonomie et de sa visibilité, dans le but de lui permettre de répondre aux défis de la bonne gouvernance de la pêche et de l'aquaculture dans la région COMHAFAT.

Ce Plan stratégique vise à moderniser le REFMA, à le rendre plus pertinent dans un contexte en constante évolution, tout en consolidant ses bases institutionnelles et en élargissant son champ d'action.

Il s'articule autour des axes suivants :

a- Actualisation des Statuts et du Règlement Intérieur du REFMA

Pour améliorer l'efficacité du REFMA et assurer une large représentation des Etats membres, l'Assemblée Générale a proposé de réviser les textes constitutifs et règlementaires du REFMA, notamment les dispositions relatives au nombre de membres du Bureau, au type de membres et à la durée de leur mandat. A cet effet, **l'Assemblée Générale a pris note de l'élargissement du Bureau Exécutif du REFMA à de nouveaux membres que sont le Bénin, le Togo et la Namibie.**

b- Renforcement institutionnel du Regroupement :

- adaptation des statuts aux besoins actuels et leur dépôt auprès des autorités compétentes pour une reconnaissance officielle.
- adhésion de nouveaux membres,
- établissement de partenariats avec des organisations similaires pour renforcer la collaboration.

c- Identification de nouveaux axes d'intervention :

- analyse approfondie de l'évolution du secteur pour détecter de nouvelles opportunités.

- élaboration d'une stratégie de diversification des activités en tenant compte des tendances.

d- Développement des activités classiques :

- revitalisation des activités traditionnelles en les adaptant aux besoins actuels.
- mise en place de mesures pour accroître la visibilité et la participation aux activités existantes.

e- Cartographie des Etablissements de formation maritime dans les Etats Membres de la COMHAFAT

L'objectif est de procéder à un recensement exhaustif des établissements de formation maritime des pays membres de la COMHAFAT. Ce recensement devra prendre en compte les Universités et autres institutions de formation dispensant des cours liés à la pêche maritime ou à l'Economie bleue en générale.

Il permettra in fine de promouvoir l'adhésion de nouveaux établissements de formation au REFMA. Cette tâche a été confiée à **Monsieur Ibrahim Imorou TOKO**, Directeur du Laboratoire de Recherche en Aquaculture et Eco toxicologie Aquatique, Bénin.

f- Désignation d'un Point Focal du REFMA dans chaque pays membres de la COMHAFAT

Il s'agit de répondre au besoin de disposer des Points focaux du REFMA dans chaque pays ou Etablissement membre du regroupement. Ceci permettra de faciliter les échanges d'information au sein du réseau et améliorera la visibilité du réseau.

g- Redynamisation du REFMA

Pour permettre au REFMA d'être plus dynamique, performant et autonome, un programme d'activités comprenant les réunions statutaires, la recherche pédagogique, les sessions de formation et l'établissement de partenariats sera soumis à la COMHAFAT pour financement.

G-Divers

- Création d'un Forum WhatsApp intitulé REFMA

Afin de faciliter les échanges d'information au sein du REFMA, il a été décidé de créer un Forum WhatsApp.

- La date et le lieu de la prochaine réunion de l'AG

La date et le lieu de la prochaine réunion de l'AG du REFMA seront fixées d'un commun accord entre le Bureau du REFMA et le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT.

La séance est levée à treize heures.

Fait à Agadir, le 20 septembre 2023

Annexe 1 : Liste des participants

N°	ORGANISMES	NOMS & PRENOMS	TITRE
1	ARSTM-Abidjan	Le Colonel KARIM COULIBALY	Directeur général de l'académie régionale des sciences et techniques de la mer Institut de sécurité maritime interrégionale, Président du REFMA
2		Mme Safiatou TRAORE	Chef du Département Coopération et Coordination - Assistante/DG-ARSTM
3		M. Combes Yaho Frederic Olivier	Directeur du développement de la formation continue et professionnelle
4	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif
5		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF
6		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier
7		Mr Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information
8		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets
9		Mme Hayat ASSARA	Chargée de direction
10		Mr Ali BOUALI	Consultant
11	Consultant/Sénégal	Mr Moustapha KEBE	Consultant
12	CQFMP /Académie Navale- Nouakchott	Mr Med Melainine HAYA	Directeur/ Académie Navale CQFMP (Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche)
13	EMARITO-Togo	Mme Kayi Hokame KITIKLI	Ecole Maritime du Togo (EMARITO)
14	ENFM-Sénégal	Mr Babacar FAYE	Directeur de l'Ecole Nationale de Formation Maritime Dakar
15	ISPM- Agadir	Mr M'hammed	Directeur de l'institut Supérieur des Pêches

		HMAMOU	Maritimes (ISPM) Agadir, Maroc
16	ITPM- Laâyoune	Mr My Ismail KHABIR	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Laâyoune, Maroc
17	ITPM-Al Hoceima	Mr Driss QAISSARI	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Al Hoceima, Maroc
18	ITPM-Larache	Mr Mustapha RIADI	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Larache, Maroc
19	ITPM-Safi	Mr Driss ATTAS	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Safi, Maroc
20	ITPM-Tan Tan	Mr Mohamed EL GARCH	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Tan-Tan, Maroc
21	LaRAEAq/FA-UP- Bénin	Pr Ibrahim IMOROU TOKO	Directeur du Laboratoire de Recherche en Aquaculture et Ecotoxicologie Aquatique (LaRAEAq/FA-UP)
22	NAMFI- Namibia	Mme Meriam MWIYA	Deputy Director/ Namibian Maritime and Fisheries Institute (NAMFI)
23	OMPDA	Mr Blaise Pascal ZAHINDA	Représentant

Annexe2 : Allocution d'ouverture de Monsieur le Président du REFMA

**Monsieur le représentant de Monsieur le Président de la COMHAFAT ;
Monsieur BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;
Mesdames et Messieurs les Délégués des Etats membres de le COMHAFAT ;
Messieurs les membres du bureau du REFMA ;
Mesdames et Messieurs les membres du secrétariat exécutif de la
COMHAFAT ;
Mesdames et Messieurs les représentants des établissements membres du
REFMA ;**

Mesdames et Messieurs

Avant l'entame de mon propos, je voudrais, suite au violent séisme qui a frappé le Maroc, exprimer en votre nom à tous nos sincères condoléances à Sa Majesté le Roi Mohamed VI qu'Allah l'assiste, au peuple marocain et aux familles des disparus. Je souhaite un prompt rétablissement à tous les blessés.

A cet effet, je sollicite une minute de silence à la mémoire des disparus. Qu'Allah ait pitié de leurs âmes.

Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de prendre la parole ce matin à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de la 6ème Assemblée Générale du REFMA.

Je vous exprime mes vifs remerciements pour avoir répondu favorablement à notre invitation et vous souhaite la bienvenue et un agréable séjour.

Cette importante rencontre sera suivie d'un atelier sur le « renforcement des capacités dans la promotion d'une économie bleue inclusive et durable dans la région de la COMHAFAT ». Cet atelier nous permettra d'acquérir des outils pour le développement de l'économie bleue dans nos Etats.

Mesdames et Messieurs,

A ce stade de mon propos, je voudrais rendre un vibrant hommage à Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, M. BENABBOU, pour ses efforts et sa persévérance tout au long de ces années écoulées pour le maintien des activités du REFMA, apportant ainsi une contribution soutenue au développement durable du secteur des pêches dans les pays de la zone COMHAFAT.

J'associe à cet hommage les membres du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT et du Bureau du REFMA.

Mesdames et Messieurs,

La présente session se déroulera comme suit :

Cérémonie d'ouverture

Adoption de l'ordre du jour et du Procès-verbal de la 5ème Assemblée Générale du REFMA,

Présentation du bilan des activités du REFMA au titre des deux mandats écoulés.

La parole sera ensuite donnée aux participantes pour, d'une part, formuler des observations et des commentaires sur le bilan présenté et, d'autre part, faire une esquisse des grandes lignes qui doivent contribuer à l'élaboration du Plan d'action du REFMA au titre de l'exercice 2024.

Bien entendu, une attention particulière devra être accordée au suivi des recommandations des 4ème et 5ème Assemblées Générales tenue respectivement le 20 décembre 2017 à Agadir et le 28 mai 2019 à El Jadida, Maroc.

Le renouvellement des membres du Bureau de notre Réseau sera un moment fort qui marquera la fin de la présente session.

J'invite chacun des membres de notre Assemblée à faire des propositions en vue de faire de notre Regroupement un outil d'excellence de promotion de la formation maritime dans les pays de la zone COMHAFAT à même de relever les défis actuels et futurs.

Je voudrais assurer l'ensemble des Membres du REFMA de mon entière disponibilité à travailler de concert avec eux et à être toujours à l'écoute de leurs préoccupations.

Je voudrais enfin insister sur la nécessité d'un engagement total des membres afin de faire du REFMA un outil performant de formation et de développement de la pêche au sein des Etats de la COMHAFAT.

Pour terminer, je souhaite plein succès à l'Assemblée.

Je vous remercie.

Annexe 3 : Allocution d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

**Monsieur le Président,
Messieurs les Directeurs des Instituts et Etablissements de formation maritimes, membres du réseau,
Monsieur le représentant de l'OMPDA,
Monsieur le Consultant,
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand honneur et une profonde gratitude que je prends la parole devant vous aujourd'hui à l'occasion de la 6^{ème} session de l'Assemblée Générale du réseau des Etablissements africains de formation maritime. Cette réunion revêt une importance particulière car elle offre une plateforme cruciale pour discuter des défis, des opportunités et des avancées dans le domaine de la formation maritime en Afrique.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer les efforts inlassables de tous les membres de votre réseau, des formateurs dévoués aux étudiants passionnés, en passant par les gouvernements, les partenaires internationaux et les organismes de régulation qui soutiennent notre cause commune. Votre engagement en faveur de l'amélioration de la formation maritime en Afrique est la clé de notre succès collectif.

Cette session se tient sous le thème du renforcement des capacités dans la promotion d'une économie bleue inclusive et durable dans la région de la COMHAFAT. L'importance de la formation maritime en Afrique ne peut être sous-estimée. Les océans jouent un rôle crucial dans le commerce international, le transport de marchandises, la pêche, le tourisme, la sécurité maritime et bien d'autres domaines. Nos instituts de formation maritime sont chargés de préparer la prochaine génération de marins et de professionnels de la mer qui assureront la sécurité des navires, la protection de l'environnement marin et la prospérité économique de notre continent.

Cependant, nous sommes confrontés à de nombreux défis. Les infrastructures de formation maritime, bien que progressant, nécessitent encore des investissements importants pour être à la hauteur des normes internationales.

Les enseignants et les formateurs doivent être continuellement mis à jour sur les dernières technologies et pratiques maritimes. De plus, la sécurité en mer et la protection de l'environnement sont des préoccupations majeures qui exigent une formation de haute qualité et une sensibilisation accrue.

En tant que réseau, nous devons collaborer étroitement pour surmonter ces défis. Cela signifie partager nos meilleures pratiques, établir des partenariats solides avec l'industrie maritime et les organisations internationales, et œuvrer pour une plus grande harmonisation des programmes de formation à l'échelle continentale. Nous devons également nous assurer que la formation maritime est accessible à tous les jeunes Africains, quel que soit leur origine ou leur sexe, afin de garantir une représentation équitable dans ce secteur vital.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je tiens à réaffirmer l'engagement de la COMHAFAT en faveur de l'excellence dans la formation maritime dans notre région. Ensemble, nous pouvons réaliser des progrès significatifs et contribuer à l'émergence de l'Afrique en tant que puissance maritime respectée et prospère.

Je vous remercie de votre attention et je suis impatient de travailler avec vous tous au cours de cette session pour faire avancer notre mission commune.

Vive le réseau des Etablissements de formation maritime, vive l'Afrique maritime.

Annexe 4 : Bilan des activités du REFMA 2018- 2023

Introduction

Le REFMA (Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains) est une association à caractère technique, à but non lucratif et apolitique qui a pour membres les institutions de formation maritime des pays membres de la COMHAFAT qui conduisent des programmes d'enseignement à l'exercice de la pêche commerciale, de la pêche en milieu marin, de l'aquaculture et de la navigation.

Le REFMA a été créé en mai 2002. Son premier bureau était composé de la COMHAFAT et de cinq pays (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Gabon, Guinée).

Sa création a été suscitée par la recherche d'une contribution intellectuelle et technique à apporter à la COMHAFAT à qui les vingt-deux (22) Etats membres ont fixé pour objectifs principalement :

- la promotion d'une coopération régionale en matière d'aménagement et de développement des pêches ;
- le développement, la coordination, l'harmonisation des efforts et des capacités des Etats membres en vue de préserver, exploiter, mettre en œuvre et commercialiser les ressources halieutiques.

Le présent bilan des activités s'articulera autour de trois points essentiels :

- 1) Le bilan général ;**
- 2) Le bilan du mandat 2018-2023 et ;**
- 3) Les perspectives**

1) Bilan Général des activités du REFMA depuis sa création

Le REFMA a élaboré des documents de travail et d'orientation stratégique qui lui ont permis de déployer ses activités. Il s'agit de :

- un statut et un règlement intérieur ;
- un plan d'action triennal 2010-2012 ;
- un plan d'action triennal 2014-2016 ;
- un plan d'action triennal 2017-2019.

Le REFMA a également tenu (05) Assemblées générales, douze (12) réunions du bureau et plusieurs ateliers sur les thématiques suivantes:

- sauvetage et survie en mer ;
- sécurité des marins dans la pêche artisanale ;
- développement des activités de la formation maritime ;
- approche par compétence (APC), planification et mise en œuvre par les pays membres du REFMA ;
- convention internationale STCW-F, application et perspectives dans la formation en pêche maritime par les pays membres du REFMA ;
- ingénierie de la formation et développement des capacités des acteurs de la pêche maritime dans les pays membres de la COMHAFAT ;
- formation maritime et renforcement du dispositif du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des activités de la pêche dans la zone COMHAFAT.

Lors de sa 3^{ème} Assemblée Générale tenue le 4 mai 2016 à Tanger-Maroc, le REFMA a :

- validé son logo ;
- révisé son statut et règlement intérieur ;
- changé sa dénomination de Réseau en Regroupement et ;
- fixé un délai pour la tenue de l'Assemblée générale à deux ans.

2) Activités réalisées depuis 2018

L'actuel bureau du REFMA et sa Présidence ont été mis en place lors de la 4^{ème} Assemblée Générale du Regroupement tenue le mercredi 20 décembre 2017 à Agadir, Maroc.

Cette Assemblée a été consacrée à l'examen du programme triennal 2017-2019 élaboré par le REFMA et à l'état de réalisation des activités inscrites dans ce document.

A l'issue de cette AG, la Présidence m'a été confiée. A cette occasion, il a été procédé au renouvellement des membres. Le bureau est composé de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, la Mauritanie, le Maroc et le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT.

Il convient de signaler que le nouveau Bureau du REFMA a, dès sa mise en place, programmé la réalisation de plusieurs activités notamment, la tenue de la 6^{ème} réunion de son AG au courant de l'année 2021 et la réunion annuelle du Bureau prévue pour le mois de septembre 2019.

Cependant, en raison de la survenue de la pandémie du covid19, la plupart des activités du REFMA ont été suspendues.

Le bilan des activités de l'actuel mandat a été marqué essentiellement par :

- la tenue de la 5^{ème} AG ordinaire le 28 mai 2019,
- l'organisation en présentiel et en ligne d'activités thématiques relatives à l'ingénierie de la formation maritime ;
- la tenue de quatre (4) sessions de formation en langues française et anglaise au profit des observateurs embarqués à compétence régionale et des inspecteurs portuaires.

Il convient de rappeler qu'en prélude à la 4^{ème} AG du REFMA de décembre 2017, un séminaire consacré à la thématique de « l'ingénierie de la formation et le développement des capacités des acteurs de la pêche dans les pays de la COMHAFAT » a été organisé les 18-19 décembre 2017 à Agadir, Maroc.

Le thème de ce séminaire revêtait une grande importance compte tenu de la nécessité pour les pays membres de la COMHAFAT de procéder à un recensement des besoins en formation dans le secteur des pêches et d'établir un état des lieux des formations diplômantes dans le but de concevoir des méthodes d'enseignement et d'évaluation susceptibles de mettre à la disposition des acteurs de la pêche des ressources humaines qualifiées.

Ce séminaire a été l'occasion pour œuvrer au renforcement des capacités et capitaliser les réalisations dans le but de promouvoir l'interaction entre les établissements de formation maritime de la zone COMHAFAT.

L'élaboration de ces référentiels s'inscrit dans le cadre du renforcement de la formation et des compétences humaines, en tant qu'axe majeur de la réussite et de la mise en place des recommandations des études relatives aux « programme régional harmonisé d'inspection portuaire » et du « programme régional d'observation embarquée », réalisées par la COMHAFAT en 2016 et 2017, entérinées par la conférence des ministres, tenue à Abidjan, en 2018.

Par ailleurs, du 2 au 3 mai 2018, s'est tenu à Casablanca (Maroc), un séminaire sous le thème de "la formation maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du contrôle, et de la surveillance (SCS) des activités de la pêche dans la zone COMHAFAT".

L'organisation de ce séminaire avait pour objectif de sensibiliser les instituts de formation, membres du REFMA à la problématique de la pêche INN dans la zone COMHAFAT, pour une plus grande implication de ce Regroupement dans le renforcement des capacités du personnel chargé de la surveillance pour une lutte plus efficace contre ce fléau qui touche particulièrement les pays de la région.

La pandémie du covid19 et son corollaire le confinement n'ont pas empêché le REFMA de mettre à profit les nouvelles technologies de l'information pour réaliser deux ateliers en ligne consacrés à l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT.

L'atelier organisé en ligne le 25 août 2020 sur « l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT » est intervenu dans des circonstances particulières marquées par les restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la covid-19 et répond à un double objectif : tenir les engagements pris par le REFMA et consolider les résultats des 2 études menées par la COMHAFAT sur la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale qui ont conclu à la nécessité de renforcer les capacités humaines des Etats membres en la matière.

S'agissant du webinaire du 28 avril 2021 sur l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale, celui-ci a été consacré à l'examen de l'état d'avancement de la mission confiée au comité chargé de la mise en œuvre des recommandations issues de la réunion en ligne du 25 août 2020, notamment l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale.

La mise en place de ces référentiels vise à contribuer au renforcement du dispositif de la lutte contre la pêche INN et à l'amélioration de la gouvernance des pêches dans les Etats membres et également le prélude au lancement par la COMHAFAT en collaboration étroite avec le REFMA d'une série de cycles de formation dans les domaines de l'inspection portuaire et de l'observation embarquée.

A cet effet, des journées de validation des référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale ont été organisées les 3-4 juin 2021 agadir, Maroc.

En outre, deux sessions de formation en langue française et en langue anglaise des observateurs embarqués à compétence régionale ont été dispensées respectivement **du 8 au 26 novembre 2021 et du 19 au 30 septembre 2022** au sein de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Douze (12) candidats ressortissants de **7 pays** : Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Namibie, Libéria, Nigéria et Sierra Leone ont pris part à la session de formation en langue anglaise et 20 candidats ressortissants de 11 pays ont participé à la session en langue française.

La session de formation en langue française au profit des inspecteurs portuaires s'est déroulée sur deux (02) semaines **du 25 novembre au 09 décembre 2021** à l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir au Maroc.

L'objectif de cette session de formation était de renforcer les capacités des cadres opérant au sein des Directions et organismes en charge des inspections et du Suivi-Contrôle et Surveillance des pêches des pays de la COMHAFAT sur les thématiques liées aux réglementations relatives à la gestion des pêches et des produits de la pêche.

Ont bénéficié de cette formation des cadres inspecteurs des pêches venus de onze (11) pays d'Afrique membres de la COMHAFAT qui sont : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Gambie, Maroc, République Démocratique du Congo, Sénégal et Togo.

Au total, quinze (15) participants tous inspecteurs des pêches dans leurs pays respectifs étaient présents à cette formation.

Enfin, la session de formation en langue anglaise des inspecteurs portuaires a vu la participation de 14 candidats représentant des pays suivants : Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sao tomé et principe, Siéra Léone et Maroc.

Cette session de formation a été organisée du **28 novembre au 10 décembre 2022** au sein de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Larache, Maroc.

Il convient de souligner que ces sessions de formation des observateurs embarqués à compétence régionale et des inspecteurs des pêches constituent une contribution au vaste chantier de lutte contre la pêche INN et répondent à la nécessité de circonscrire ce fléau à travers l'adoption d'une approche intégrée qui comprend la sensibilisation, le renforcement des capacités, le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures communes par tous les acteurs agissant dans l'espace régional de la COMHAFAT.

3) Perspectives (Difficultés rencontrées)

Durant ce mandat les difficultés rencontrées sont à deux niveaux essentiellement, à savoir :

- le manque de fonds propres au REFMA. Cette situation entraîne des conséquences qui sont que le REFMA n'arrive pas à organiser des activités en dehors de celles de la COMHAFAT. S'ajoute à cela, la difficulté d'avoir un interlocuteur venant directement des établissements membres.
- le manque d'implication des établissements membres du REFMA ;

En guise de propositions de solutions, il est suggéré de :

- rechercher des bailleurs de fonds et nouer des partenariats en vue de soutenir les activités du REFMA ;
- organiser des activités propres au REFMA ;
- maintenir le contact avec les établissements membres ;
- organiser plus de formations au profit des Etats membres.

Recommandations

A l'endroit de la COMHAFAT

Solliciter la COMHAFAT en vue de :

- accorder un appui financier pour son fonctionnement (réunion du bureau, missions de prospection pour la recherche de financements et de nouveaux membres) ;
- accompagner le REFMA dans la recherche de partenaires en vue de soutenir son fonctionnement.

A l'endroit des membres du REFMA

Chaque établissement membre doit :

- s'impliquer davantage dans les activités du Regroupement ;
- désigner des points focaux dans chaque établissement pour faciliter les échanges ;
- contribuer à créer une base de données fiables ;
- aider à rechercher des financements pour soutenir le développement du REFMA ;
- faire la promotion du Regroupement.

Conclusion

Après plus de vingt années d'existence et en dépit des difficultés, le REFMA s'efforce d'accomplir sa mission qui est le renforcement de la formation professionnelle et technique maritime et le développement de la recherche halieutique et des sciences de la mer des Etats membres de la COMHAFAT.

Fort de tous ces acquis, le REFMA ambitionne faire davantage. Cela ne sera possible qu'avec une forte implication de tous les membres.

Je ne saurais clore sans réitérer toute ma gratitude à Monsieur le Secrétaire Exécutif et à toute son équipe pour les efforts consentis pour le rayonnement du REFMA.

Matrice stratégique du REFMA 2024

Mission générale du REFMA : Le renforcement des capacités et des compétences par une formation efficace et efficiente, au service de la bonne gouvernance de la pêche et de l'aquaculture dans la région COMHAFAT

1. OBJECTIF STRATEGIQUE : Renforcement institutionnel du REFMA au niveau régional et international

OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
- Positionnement du REFMA en tant que pôle d'excellence en matière de formation dans la lutte contre la pêche INN et le renforcement des capacités SCS dans la région COMHAFAT	- Promouvoir l'adhésion de nouveaux établissements de formation au REFMA ;
	- Développer des partenariats de coopération avec les institutions régionales et internationales ;
	- Renforcer l'autonomie et les capacités financières du REFMA ;
	- Renforcer la coopération bilatérale en matière de développement des compétences ;
	- Etablir des contacts avec des partenaires techniques telles que FAO et UNESCO
	- Elaborer une politique de communication du réseau

2. OBJECTIF STRATEGIQUE : Formation et renforcement des capacités pour la lutte contre la pêche INN

OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
- Accompagner la mise en place du programme régional d'inspection au port	- Définir les standards minimaux de formation des inspecteurs portuaires
	- Définir le référentiel des métiers des observateurs embarqués à compétence régionale
	- Elaborer les programmes de formation harmonisée au niveau régional et sous régional
- Accompagner la mise en place du programme régional d'observation	- Organiser des sessions de formation au profit des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués

embarquée	- Faire le diagnostic des formations dispensées (analyse des besoins, évaluation des ressources et des contraintes) ;
	- Définir les standards harmonisés de collecte des données par les observateurs régionaux à l'échelle régionale
- Elaboration d'un Programme régional harmonisé de formation pour la lutte contre la pêche INN	- Procéder à une ingénierie de formation au niveau régional
	- Renforcer les compétences du personnel des Etats
	- Etablir un répertoire des établissements de formation par spécialité et par région
	- Aligner et harmoniser les réglementations nationales avec les standards internationaux ;
	- Adapter les formations aux défis actuels du changement climatique et du renforcement d'une économie bleue.